

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Nom commercial du produit : LAROV GEL
Date d'exécution : 24.08.2018
Date d'édition : 24.08.2018

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

LAROV GEL

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Secteur d'utilisation

Détergent

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

CCD AG Commercial Concept Development AG

Rue : Staldenhof 2

Code postal/Lieu : 6014 Luzern

Téléphone : 031 305 07 41

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum Kurz-Nr. in der Schweiz (24h): 145;
Telefon: +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2A ; Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un ophtalmologue.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Nom commercial du produit : LAROV GEL
Date d'exécution : 24.08.2018
Date d'édition : 24.08.2018

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

ALCOHOL C11 + 5 EO ; N°CAS : 127036-24-2

Poids : $\geq 5 - < 10$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319

FETTALKOHOL-ETHOXYLAT ; N°CAS : 60636-37-5

Poids : $\geq 1 - < 5$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

PROPANE-2-OL ; N°CE : 200-661-7 ; N°CAS : 67-63-0

Poids : $\geq 1 - < 5$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

NITRILOTRIACÉTATE DE TRISODIUM ; N°CE : 225-768-6 ; N°CAS : 5064-31-3

Poids : < 1 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Carc. 2 ; H351 Acute Tox. 4 ; H302 Eye Irrit. 2 ; H319

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

Étiquetage du contenu (Règlement (CE) no 648/2004)

agents de surface non ioniques

5 - < 15 %

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

En cas d'inhalation

Il n'y a pas de risque pour la santé par ce type d'exposition.

En cas de contact avec la peau

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau. Laver à l'eau.

Après contact avec les yeux

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Informations pour le médecin

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Nom commercial du produit : LAROV GEL
Date d'exécution : 24.08.2018
Date d'édition : 24.08.2018

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.4 Indications diverses

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8). Evacuer les personnes en lieu sûr. Eloigner les personnes non protégées et évacuer en lieu sûr.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Endiguer l'écoulement des fluides avec du matériel approprié, (par exemple de la terre). Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières, lacs ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. Retenir l'eau insalubre ayant servi à combattre l'incendie

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Prélever mécaniquement et éliminer selon les directives Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Endiguer et pomper les grandes quantités dans des réservoirs appropriés.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Evacuation: voir paragraphe 13 Protection individuelle: voir paragraphe 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à prévoir suffisamment de pièces et de zones de travail ainsi qu'une bonne aération. Transvaser sans perte. Eviter la formation d'aérosols.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Observer toutes les règles préventives de protection contre les incendies. Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Pas nécessaire.

Classe de stockage (D) : 12

Classe de stockage (TRGS 510) (D) : 12

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Protéger de la chaleur, du gel et du rayonnement directe du soleil.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Nom commercial du produit : LAROV GEL
Date d'exécution : 24.08.2018
Date d'édition : 24.08.2018

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK (CH)

Valeur seuil : 200 ppm / 500 mg/m³

Remarque : B SSC

Version : 01.01.2013

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (CH)

Valeur seuil : 400 ppm / 1000 mg/m³

Remarque : B SSC

Version : 01.01.2013

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)

Valeur seuil : 200 ppm / 500 mg/m³

Limitation de crête : 2(II)

Remarque : Y

Version : 06.11.2015

Valeurs limites biologiques

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)

Paramètre : Acétone / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus

Valeur seuil : 50 mg/l

Version : 31.03.2004

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 (D)

Paramètre : Acétone / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus

Valeur seuil : 50 mg/l

Version : 31.03.2004

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection de la peau

Protection des mains

Pas nécessaire.

Protection respiratoire

Pas nécessaire.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. enlever les vêtements souillés, imprégnés Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Nom commercial du produit : LAROV GEL
Date d'exécution : 24.08.2018
Date d'édition : 24.08.2018

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : blanchâtre

Odeur : caractéristique

Données de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	100 °C
Point éclair :		non applicable
Pression de la vapeur 20 °C	(20 °C)	23 hPa
Densité :	(20 °C)	1.01 g/cm ³
Miscibilité avec l'eau		entièrement miscible
pH :		8.5

9.2 Autres informations

Le produit n'est pas explosif. Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effet irritant et caustique

Iritation primaire de la peau

Pas d'effet d'irritation.

Irritation des yeux

Effet d'irritation.

Sensibilisation

En cas de contact avec la peau

Aucune sensibilisation connue.

11.5 Informations complémentaires

Le produit n'a pas été testé. Les caractéristiques toxicologiques ont été déduites des composants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Nom commercial du produit : LAROV GEL
Date d'exécution : 24.08.2018
Date d'édition : 24.08.2018

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Règlement relatif aux détergents (CE) n° 648/2004

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.8 Appréciation générale

Catégorie de pollution des eaux 2 (D): polluant. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

070601

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010)

Nom commercial du produit : LAROV GEL
Date d'exécution : 24.08.2018
Date d'édition : 24.08.2018

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Technische Anleitung Luft (TA-Luft) (D) :

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

Classe risque aquatique (WGK)

Classe (D) : 2 (Présente un danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 03. Composants dangereux

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.